

RAPPORT
de la COMMISSION de GESTION
pour l'exercice 2012
COMPTES et GESTION
de la COMMUNE de LA TOUR DE PEILZ

Monsieur le Président du Conseil communal,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est constituée comme suit lors de sa première séance le 29 août 2012 :

M. François Grognez	Président
M. Philippe Sauvain	Vice-Président
Mme Margareta Brüssow	Membre
Mme Sylvie Conod	Membre
Mme Alice Voellmy	Membre
Mme Anne-Marie Arnaud	Membre
M. Claude-Aimé Chevalley	Membre
M. Cédric Urech	Membre
M. Raphaël Onrubia	Membre

Sommaire

	Page
Programme d'activité_____	<u>3</u>
Remerciements_____	<u>4</u>
Résultats comptables 2012_____	<u>5</u>
Examen des comptes par directions_____	<u>7</u>
Rapport de visites_____	<u>18</u>
visite 1 – parcs et jardins_____	<u>18</u>
visite 2 – le port _____	<u>22</u>
visite 3 – complexe sportif de Bel-air_____	<u>26</u>
visite 4 – garderie yakari_____	<u>31</u>
Remarques finales_____	<u>35</u>
Conclusion_____	<u>36</u>

Programme d'activités

La commission a planifié les séances et a siégé aux dates suivantes :

Planification des visites

29 août 2012

19 septembre 2012

Visites

10 octobre 2012

visite 1 : Parcs et Jardins

7 novembre 2012

visite 2 : Le Port

28 novembre 2012

visite 3 : Complexe Sportif de Bel-Air

16 janvier 2013

visite 4 : Garderie Yakari

- À noter qu'une visite, prévue le 30 janvier 2013 de la SIGE a dû être annulée.

Examen des comptes

16 avril 2013

Grefte, Sécurité et Musée Suisse du Jeu

23 avril 2013

Urbanisme et Domaines

30 avril 2013

Famille, Jeunesse et Sport

7 mai 2013

Finances et Présentation des Comptes Communaux

Rapport

17 octobre 2012

Rédaction commune des rapports de visites.

14 novembre 2012

Rédaction commune sur l'examen des comptes

6 décembre 2012

23, 30 janvier 2013

6, 13 mars 2013

23, 30 avril 2013

Rencontre d'une délégation de la commission avec la Municipalité

15, 21 mai 2013

3 juin 2013

Finalisation du rapport

4-5 juin 2013

7 juin 2013

Remise du rapport

Les rapporteurs des visites furent Madame Margaret Brüssow et Monsieur Claude-Aimé Chevalley, suppléant Philippe Sauvain.

Les rapporteurs des comptes furent les membres de la Commission de gestion.

La rédaction finale de ce rapport a été effectuée par Claude-Aimé Chevalley, Raphaël Onrubia et François Grognez et a été adoptée par tous les commissaires.

Remerciements

La commission tient à remercier tous les interlocuteurs de leur disponibilité. Lors de chaque séance, la présence du Syndic ou du Municipal et celle du chef de service concerné ont permis à la commission de poser les questions nécessaires et ainsi se faire une opinion sur les sujets concernés.

Lors des séances relatives à l'examen des comptes, Messieurs Frédéric Grognez et Denis Hügli respectivement Municipal et chef de service des Finances étaient présents. La commission les remercie particulièrement pour leur disponibilité.

Résultats comptables 2012

Lors de sa séance du 22 avril 2013 la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2012. Ils présentent un excédent de revenus selon le décompte suivant :

Revenus	54'530'044.46
Charges	<u>53'938'173.30</u>
Excédent des revenus	591'871.16
Le budget prévoyait un déficit de	3'896'868.00

Ce résultat tient compte des affectations obligatoires aux fonds de réserve, soit :

Énergies renouvelables, développement durable	95'530.20
Protection des eaux	253'112.65
Et des prélèvements obligatoires aux fonds de réserve :	
Entretien du Port	7'377.40

Examen des comptes

Les commissaires ont reçu les comptes de chaque dicastère une semaine avant la séance d'examen. Ils avaient ainsi la possibilité de les examiner à domicile. En outre avant la rencontre avec les Municipaux et chefs de service directement concernés, la commission se réunissait pour préparer et choisir les questions les plus judicieuses et adéquates relatives aux comptes communaux.

Les recettes sont supérieures au budget de 1'479'2980.46 (2.79%)

Les charges sont inférieures au budget de 3'009'448.70 (5.28%)

Les amortissements sont conformes au budget

La marge d'autofinancement est positive de 1'415'556.00

La dette au 31.12.2012 est de 18'967'976.51

Ce qui représente une dette/habitant de 1'754.18

Le plafond d'endettement de la commune est de 80'000'000.00

La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire Jean-Christophe Gross, Vevey, adressé à la Municipalité de La Tour-de-Peilz, daté du 22 avril 2013 dont voici un extrait :

Page 1

La fiduciaire a consigné le résultat de ses investigations en subdivisant son travail comme suit :

- *Bilans comparés aux 31 décembre 2011 et 2012*
- *Justification du bilan au 31 décembre 2012*
- *Récapitulation des revenus et des charges de l'exercice 2012*
- *Conclusions*

Commentaires de la fiduciaire

À la suite de nos travaux, nous sommes à même de déclarer que les éléments du Bilan de la Commune, des donations et fondations sont conformes à ceux figurant dans les livres de comptabilité.

Nous avons pu nous assurer que les actifs du Bilan de la Commune au 31 décembre 2012, ont été évalués conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des Communes.

La comptabilité est bien tenue, toutes les pièces justificatives sont classées avec soin et nous ne pouvons que féliciter Messieurs Frédéric Grognez et Denis Hügli pour l'excellente gestion financière de notre commune.

La commission n'a aucun vœu à formuler par rapport à l'organe de contrôle.

Examen des comptes par directions

Administration générale_____	<u>8</u>
Finances_____	<u>9</u>
Domaines & Bâtiments_____	<u>10</u>
Urbanisme & Travaux_____	<u>11</u>
Instruction publique & Cultes_____	<u>12</u>
Sécurité & Population & Feu_____	<u>13</u>
Famille jeunesse & Sport_____	<u>14</u>
Fondation du Musée Suisse du Jeu (FMSJ)_____	<u>15</u>

Administration générale

Comptes 101 Municipalité

Frais de formation 101.30.91.00

Le montant de Fr. 10'000.- au budget est partiellement utilisé, car nos municipaux n'ont pas le temps nécessaire pour faire de la formation.

Comptes 111 Administration générale

Téléphones et téléfax 111.3182.00

La prévision au budget (+ Fr. 12'000.-) est difficile suite au nouveau système téléphonique au sein de la commune.

Comptes 121 Centre d'impression

Recettes diverses 121.4359.01

Correspondent aux ventes de photocopies communales et extra-communales pour différents services, mais pas pour les privés.

Comptes 150 Affaires culturelles et de loisirs

Subventions jumelage Ornans 150.3653.03

Nous constatons que le budget est surestimé (+ Fr. 25'000.-) par manque d'activités.

Finances

Finances Comptes 21 Impôts

- **Impôt sur le revenu et le bénéfice 210.4001.00** : inférieur de Fr. 1'216'608.99
- **Impôt sur la fortune 210.4002.00** : inférieur de Fr. 785'743.10
- **Impôt à la source 210.4003.00** : supérieur de Fr. 1'754'544.39
- **Impôt bénéfice des sociétés 210.4011.00** : inférieur de Fr. 145'870.70
- **Impôt sur capital des sociétés 210.4012.00** : inférieur de Fr. 39'734.00
- **Impôt des étrangers 210.4004.00** : supérieur de Fr. 522'307.94
- **Droit de mutations 210.4040.00** : supérieur de Fr. 135'817.20
- **Impôts gains immobiliers 210.4411.00** : supérieur de Fr. 31'141.85

Domaines & Bâtiments

Compte 320 Domaine de Blonay

Vente de bois 320.4355.00

Le prix du bois baisse fortement ! En 2011 nous avons un revenu de Fr. 88'751.55 et en 2012 Fr. 29'800.35 (- Fr. 58'951.20).

Comptes 330 vignes

Achat des emballages, étiquettes 330.3135.00

Cette hausse correspond au préavis 05/2013 pour la création de nouvelles étiquettes.

Entretien du vignoble 330.3146.00

La hausse des frais par rapport à 2011 correspond à une nouvelle plantation.

Comptes 350 bâtiments administratifs

Achats objets d'art 350.3113.01

Le montant de Fr. 1'648.- correspond à l'achat de deux tableaux du concours « Courbet ».

Ventes et prestations diverses 350.4272.00

Suite à une négociation du contrat signé avec l'opérateur, le loyer pour l'antenne de téléphonie a passé de Fr. 4'000.- à Fr. 11'000.- par année. Une indemnité unique de Fr. 30'000.- a été versée en 2011.

Urbanisme & Travaux

Compte 400 Administration

Honoraires – RPGA 400.3111.00

Suite à une demande des membres de la commission de gestion, Monsieur Béguelin nous informe que le coût de l'étude et élaboration du RPGA et PGA est de Fr. 301'097.35 au 31.12.2012.

Compte 430 Routes et voirie

Débours divers 400.3080.00

Les Fr. 5'832.- correspondent au personnel intérimaire suite à une maladie de longue durée d'un collaborateur du service.

Entretien des fontaines 430.3141.00

Le montant de Fr. 14'139.15 sert à l'entretien des 15 fontaines de notre commune.

Compte 431 Signalisation routière

Achat matériel de signalisation 431.3116.00

L'augmentation aux comptes 2012 est due au réaménagement du carrefour de la Karma, v/préavis 05/2013.

Compte 441 Cimetière

Loyer des serres 441.4272.02

La commune loue des serres à l'entreprise Fürst.

Compte 450 Ordures ménagères

Incinération 450.3526.03

Grosse diminution du coût des frais d'incinération à la SATOM entre 2011 et 2012 (-Fr. 177'942.20).

Compte 451 Point de collecte de la Faraz

Incinération 451.3526.03

Diminution identique suite à la diminution du coût des frais d'incinération à la SATOM.

Comptes 470 Port

Traitements auxiliaires 470.3011.01

Les Fr. 14'919.65 correspondent aux « jobs d'été », très appréciés, effectués par les jeunes.

Instruction publique & Cultes

Comptes 520 Enseignement secondaire

Part de Blonay & St-Légier 520.4522.00

Le montant ne cesse de diminuer étant donné que les élèves de ces deux communes peuvent poursuivre leurs études secondaires dans leur commune.

Comptes 571 Classes à la montagne, camps secondaires

Traitements 571.3012.00

Le montant est en baisse par rapport au budget (- Fr. 17'960.60). Moins de personnes ont été engagées et plus d'enseignants ont participé à ces camps.

Subsides divers 571.4512.06

Les revenus correspondent aux subsides « Jeunesse & Sports ».

Comptes 580 Église Évangélique Réformée

Chauffage du temple 580.3124.02

Le chauffage du temple afin d'assurer le maintien d'une température constante, sans écart, est important pour le bon fonctionnement de l'orgue.

Sécurité & Population & Feu

Comptes 640 Service des inhumations

640.3524.00 Frais d'incinération

34 décès de plus qu'en 2011.

Comptes 650 Défense contre l'incendie

650.3521.00 CRDIS Riviera

Chaque sortie avec intervention ou pas est facturée.

650.4511.00 subside sur bornes hydrantes

Ces montants sont alloués lors de renouvellement ou de nouveaux quartiers. À noter qu'ils ne sont pas forcément versés l'année de leur demande.

Famille Jeunesse & Sport

Comptes 700 Administration

Participation CCAVS 700.4515.00

Ce montant est un remboursement partiel de la Caisse Cantonale AVS (CCAVS).

Comptes 703 Réfectoires scolaires

Achat repas concordance Courbet 703.3131.05

Le montant est inférieur au budget de Fr. 13'268.75 car des élèves ont pris les repas aux Mousquetaires.

Achat repas Concordance Mousquetaires 703.3131.07

Le montant est supérieur au budget de Fr. 12'112.55 raison identique que 703.3131.05.

Fondation du musée suisse du jeu

Membres du Conseil de Fondation :

M. Lyonel Kaufmann	Président
M. Vincent Perrier	Vice-président
M. Pierre-André Dupertuis	Membre
M. Guy Chervet	Membre
M. Thierry Depaulis	Membre
Mme Sandra Laydu Molinari	Membre
M. Michel Rau	Membre
M. Jean Retschitzki	Membre
Mme Suzanne Sinclair	Membre
M. Ulrich Schädler	Directeur

Nous avons été reçus le 16 avril 2013 par :

M. Lyonel Kaufmann, Président du Conseil de Fondation
M. Vincent Perrier, Vice-président du Conseil de Fondation
M. Perre-André Dupertuis, Membre du Conseil de Fondation
M. Ulrich Schädler, Directeur du Musée Suisse du Jeu

À l'origine, depuis 1987, Le Musée était géré par l'Association des amis du Château. Depuis le 10 octobre 2003, c'est une fondation qui gère le Musée. Celle-ci est liée à la Municipalité de La Tour-de-Peilz par une convention de prestations.

La Commune apporte à la Fondation :

- une subvention annuelle de Fr. 695'000.- ;
- l'entretien et la conservation de la propriété, en l'occurrence le château et ses dépendances. Cet entretien est réparti entre les services de l'Urbanisme et Domaines et Bâtiments.

Examen des comptes et du rapport de gestion

Comptes

La tenue de la comptabilité est faite par Mme Simone Carla Pasquini, administratrice du Musée Suisse du Jeu.

Fiduciaire

L'organe de révision est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross à Vevey. Celle-ci a pour mandat d'effectuer un contrôle restreint selon la norme Suisse. Lors du contrôle des comptes 2012, la fiduciaire n'a pas relevé d'éléments non-conformes à la loi Suisse et aux statuts.

Comptes de la Fondation

Il est fourni par la Fondation un budget de fonctionnement (compte d'exploitation) par secteur, bien détaillé.

Comptes 2012, Charges, Fr. 1'371'713.94 Produits, Fr. 1'324'185.66
Déficit de Fr. 47'528.28

Comptes de la fiduciaire

Comptes 2012, Charges, Fr. 1'119'201.54 Produits, Fr. 1'071'673.26
Déficit de Fr. 47'528.28

Déficit Fr. 47'528.28

Le déficit est déduit de la fortune de la Fondation qui atteint au bilan Fr. 695'374.67

Commentaires de la commission de gestion

Le rapport de gestion fourni par la Fondation et le directeur est bien détaillé. Il donne un bon miroir des activités de l'année écoulée. Néanmoins, la Commission de gestion aurait souhaité une présentation plus simple pour une lecture plus aisée du document.

La Commission de gestion constate une stagnation des entrées au Musée, mais en parallèle, une recrudescence des achats faits à la boutique du Musée.

La Commission a également observé que l'impact de la mise en place et l'exploitation des activités liées au 25^e anniversaire a été sous-estimé, ce qui a provoqué une surcharge des heures de travail des collaborateurs du musée et, en corollaire, des effets négatifs sur le budget.

Nous ne pouvons ici que louer les efforts entrepris par le Directeur du musée M. Schädler et son équipe pour valoriser les collections et le travail de recherches de notre musée à l'étranger, par des prêts de jeux ou la participation scientifique à des ouvrages traitant du jeu, tout ceci contribuant au rayonnement de notre « petit » musée et de notre ville.

La Commission de gestion a le sentiment que le Musée du Jeu se trouve à un tournant de son existence, partagé entre sa vocation première qui consiste à faire vivre un musée par ses collections d'une part, et d'autre part, sa riche activité de recherche largement reconnue par d'autres musées. Cette question ne faisant pas partie des attributions de la Commission de gestion, nous ne pouvons ici, qu'encourager la Fondation à se pencher sur ce dilemme.

Comme déjà mentionné dans les rapports des deux exercices précédents, il nous semble indispensable que les travaux de réhabilitation des locaux du château soient entrepris dans les meilleurs délais. En effet, il nous semble incompatible d'exiger du musée qu'il mette sur pied des expositions attrayantes pour doper l'affluence, et que d'autre part, que les locaux mis à disposition pour ces expositions et l'entreposage des collections ne soient pas à la hauteur de ces nobles ambitions.

Ceci est d'autant plus urgent que de grands projets de musées prévus dans notre région tels que : Le Musée Chaplin ou le futur Musée Nestlé auront un impact défavorable sur notre Musée du Jeu qui n'aurait pas été redimensionné avant l'ouverture de ces géants.

La commission s'interroge sur l'efficacité d'un budget basé sur un contrat de prestations.

Vœux de la commission de gestion

La Commission de gestion émet le vœu qu'en 2014, lorsqu'elle étudiera la gestion 2013, ses membres puissent disposer de l'ensemble des coûts du château, y compris les frais ventilés dans les comptes de Domaines et Bâtiments ainsi qu'Urbanisme.

Pour la forme et pour la troisième année consécutive, la Commission de gestion émet à nouveau le vœu que les réflexions sur les réfections du périmètre du château et de son musée soient menées à terme rapidement.



La Commission de Gestion, représentée par ses 9 membres, s'est réunie le 10 octobre 2012 pour une visite du secteur « Parcs et Jardins » de notre Commune. Mme Nicole Rimella, Municipale, accompagnée de M. Victor Béguelin, chef du service Urbanisme et Travaux, ont rejoint notre Commission. Nous avons été reçus par M. Gilbert Freymond, chef des « Parcs et Jardins » qui nous a souhaité chaleureusement la bienvenue dans ses locaux.

Organisation

M. Freymond nous présente d'abord l'organigramme du secteur qui fait partie du service « Urbanisme et Travaux ». Cinq groupes travaillent de façon indépendante et responsable sous sa direction :

- production ;
- deux groupes qui se partagent l'entretien des espaces verts (Est et Ouest) ;
- cimetière ;
- gazon, service hivernal et assistance dans les autres groupes.

Chaque groupe est conduit par un chef d'équipe ou un jardinier responsable accompagné de jardiniers qualifiés et/ou d'ouvriers. Tous les employés, treize dans l'ensemble, travaillent à plein-temps.

Trois apprentis horticulteurs travaillent dans la production et y apprennent tout sur la culture et les créations florales. Parfois ils effectuent un stage dans une entreprise de la région (ex. Brönnimann à Noville) pour y apprendre certaines techniques.

M. Freymond gère évidemment la collaboration et la communication entre les équipes. Mais son avis et ses conseils sont également de grande importance pour nos conseillers municipaux surtout lorsque la commune « voit grand » comme par exemple pour le réaménagement de la Place des Anciens-Fossés.

Budget

D'après M. Freymond, l'équipe est juste adéquate en nombre pour entretenir une ville verte comme la nôtre qui, comparée à Vevey, possède bien plus d'espaces verts.

Les charges pour « Parcs et Jardins » se chiffraient en 2012 à environ Fr. 1'463'000.-. Ceci représentait 22 % des charges du service « Urbanisme et Travaux » en 2011 : un budget suffisant selon M. Freymond.

Travail

Cultures et plantations

Les futurs thèmes, tendances et idées sont toujours discutés une année à l'avance. La production horticole commence bien avant que nous, les habitants, puissions les admirer. Des dizaines de milliers de plantes sont cultivées chaque année par nos jardiniers ; seuls les bulbes, les semences et le terreau pour les cultures sont achetés. Tous les déchets sont compostés par l'entreprise SATOM.



Les cultures dans les serres doivent être protégées de la vermine. En hiver on laisse travailler les auxiliaires naturels : araignées, coccinelles et autres insectes. Mais la chaleur et l'humidité de l'été rendent indispensable l'utilisation de produits phytosanitaires autorisés.

De nombreuses et magnifiques plantations embellissent notre commune en nous indiquant les changements de saisons. Nous découvrons aussi régulièrement des créations nouvelles :

- la nouvelle tourbière avec azalées et rhododendrons du parc Roussy ;
- la belle plantation de roses dans la pente rocailleuse devant le collège Bel-Air ;
- les massifs fleuris le long du quai Roussy ponctués par des cercles de rosiers qui répandent un parfum divin et nous réjouissent depuis 2011.

Le jeu sur la Place du Four qui indique le Musée du Jeu est également une création de nos jardiniers. Les jardiniers et surtout les apprentis réalisent par année environ 1'800 décorations intérieures pour fleurir la Maison de la Commune, l'église et diverses manifestations.

Places de jeux

Le contrôle hebdomadaire, les réparations et les réaménagements des nombreuses places de jeux de notre commune relèvent aussi de la compétence du secteur « Parcs et Jardins ». Les autres places le seront selon un calendrier établi.

À propos du vandalisme

M. Freymond répond qu'il y a eu une série de déprédations aux places de jeux ce printemps. La commune porte systématiquement plainte dans ces circonstances. Mais heureusement ni vandalisme, ni vol dans les plantations ne posent actuellement un problème préoccupant dans notre commune. Notons encore que la gent canine pose quelques problèmes à la gestion des « Parcs et Jardins ».

Machines et outils

M. Freymond exprime sa satisfaction sur les outils de travail. Il ne cherche pas le luxe et l'équipement est correct. Un excellent contact avec la voirie et les services de Vevey permettent des prêts ou des échanges si nécessaire. L'entretien et les réparations sont dans la mesure du possible effectués dans les ateliers du secteur.

La dernière acquisition est un tracteur multifonctionnel qui tond les pelouses en été et se transforme en chasse-neige en hiver.

Visite des ateliers et des serres

Avant de partir M. Freymond nous montre les ateliers et les serres. Les lieux de travail nous impressionnent :



les machines (nous admirons le nouveau tracteur flambant neuf), les armoires d'outils et les plans de travail remplissent les ateliers.

Ici naissent les décorations d'intérieur. Dans un coin, un joli petit chariot décoré de courges et de fleurs d'automne attend son départ pour la Maison de Commune.

La première serre, chauffée à 18^C, nous donne une vision sur le travail minutieux de plantation. Embaumés du parfum des milliers de cyclamens qui nous raviront bientôt partout dans notre ville, nous prenons congé de M. Freymond et de son lieu de travail fleuri.

Remerciements

La discussion fut animée autour de la table. M. Freymond a expliqué avec clarté et patience tous les thèmes abordés. La commission le remercie vivement de sa disponibilité. Elle tient à remercier également Mme Rimella et M. Béguelin de leur présence et des informations supplémentaires qu'ils ont contribuées.

Voeux de la commission

Un membre de la commission souhaiterait que le pressoir de la place Dufour soit déplacé à l'entrée du jardin Roussy à l'issue des travaux.



Les 9 membres de la Commission de Gestion se sont réunis le 7 novembre 2012 dans les locaux du Doyen. Nous avons été reçus par MM. Frédéric Grognuz, Municipal, Victor Béguelin, Chef du service « d'Urbanisme et travaux publics » et Raphaël Sieber, garde-port.

Situation

Le port de La Tour-de-Peilz, endroit idyllique de notre Commune, s'étend du « Bains des Dames » jusqu'au Château.

Port de plaisance depuis environ 60 ans, il offre 250 places d'amarrage et 40 places à terre. Les balises sur les digues indiquent l'entrée du port. Les signaux de danger sont déclenchés par Météo suisse à Genève.

Les bâtiments suivants sont propriété de la Commune :

- doyen, Garde port ;
- ancien Stand ;
- hangar de l'école de voile ;
- rame dames.

Le club de Voile (C.V.V.T.) est quant à lui une société privée, qui est propriétaire de la grue à la place de carénage. Le bistrot du C.V.V.T. est ouvert au public.

Bateaux

Les places qui se libèrent dans l'eau et/ou à terre sont attribuées selon une longue liste d'attente : une dizaine d'années de patience est nécessaire avant de pouvoir recevoir une place. Les personnes domiciliées dans la commune de La Tour-de-Peilz ont la priorité pour l'octroi d'une autorisation de place (qui se fait toujours à la fin de l'année).

Le règlement du port précise les conditions d'octroi et de transfert. En 2011, par exemple, 6 places ont été attribuées et 6 places ont été transférées. Les utilisateurs hors commune occupent actuellement 55 places à l'eau et 8 places à terre.

Les tarifs annuels d'ancrage ou d'entreposage se calculent selon l'encombrement du bateau en m². Pour tout bateau dans l'eau, la taxe est de Fr. 28.- par m² avec un minimum de Fr. 65.-. L'entreposage à terre coûte Fr. 18.- le m² avec la même taxe minimale.

Pour les bateaux en hivernage une taxe de Fr. 10.- par m² s'ajoute à la taxe d'ancrage ou d'entreposage perçue pour l'année entière.

Les propriétaires domiciliés en dehors de notre Commune paient le double du tarif. Les pêcheurs professionnels et le garde-port bénéficient, quant à eux, d'une réduction de 50 %.

13 places d'amarrage sont réservées aux visiteurs. La distribution se fait par le garde-port sans réservation préalable selon l'ordre d'arrivée des bateaux. Les visiteurs paient une taxe de Fr. 10.- par nuit et par bateau. Ils peuvent rester au maximum 10 jours par mois. En hiver (du 1^{er} novembre au 30 avril) ces places sont gratuites.

Les places sont attribuées en fonction des dimensions du bateau. Les bateaux dépassant 2.80 m de largeur sont normalement placés à la digue de Vaudaire. L'entreposage à terre est possible au Verger de la Ville et surtout sur la place de La Poteylaz qui se montre encombrée en hiver.



Le matériel d'amarrage (les chaînes, les bouées, les corps-morts, etc.) est à la charge du propriétaire du bateau. Ce dernier est aussi responsable de l'amarrage, il entretient et surveille la solidité de son matériel. La Commune, par contre, est propriétaire des chaînes mères.

Les carénages sont autorisés toute l'année en prenant les précautions nécessaires pour éviter la pollution des eaux. L'utilisation de la grue est gérée par le C.V.V.T.

L'eau du Lac, analysée mensuellement par le SIGE, est très propre sur nos rives et invite à la baignade.

Travail du garde-port

Monsieur Raphaël Sieber, électricien de formation est garde-port de La Tour-de-Peilz depuis 4 ans. Il nous avoue en souriant avoir le plus beau métier du monde. Il fait également partie du sauvetage (le Doyen) dont il est responsable des bateaux. Quotidiennement son plan de travail est rempli de tâches multiples et très variées.

Son domaine d'activité va au-delà du port. Il s'étend jusqu'à la plage de la Becque.

L'entretien général du port lui incombe : le nettoyage des toilettes, des vestiaires, des plages et même des pelouses doit être effectué tous les jours. Les poubelles sont vidées, l'électricité et les douches sont contrôlées. L'eau polluée par les carénages est pompée dans un réservoir qui sera ensuite évacué par le SIGE.

M. Sieber s'assure que toutes les installations fonctionnent correctement. Après des intempéries il nettoie les plages, les enrochements et l'eau du port du bois flottant apporté par les vagues. Ce bois est regroupé et récupéré pour évacuation par le SIGE. Pour ces travaux, il se sert d'une barque plate amarrée au Verger de la Ville. À partir de 2013 un nouveau bateau pneumatique sera à sa disposition pour pouvoir circuler sans risque entre les bateaux amarrés.



Au printemps, lors de l'abaissement du niveau du lac, M.Sieber contrôle les chaînes mères et jette un œil critique sur le matériel d'amarrage des bateaux. Ensuite, en cas de nécessité, il contacte les propriétaires pour qu'ils entreprennent les réparations indispensables.

Finances

Les taxes d'ancrage couvrent largement les frais engendrés. Les comptes 2012 montrent un revenu de Fr. 170'400.-. La Commune dispose d'un fonds de réserve de Fr. 500'000.- pour d'éventuels travaux. L'ensemble des frais du port est autofinancé par les taxes selon un système de compte affecté spécifiquement.

Problèmes

Le site du château et du port de La Tour-de-Peilz est un atout majeur pour la Commune. Ce lieu public attire des promeneurs, des visiteurs et des baigneurs qui jouent, pique-niquent ou passent simplement un bon moment devant ce panorama grandiose.

Mais la cohabitation paisible n'est possible qu'avec le respect envers les autres. Déchets sur les plages et les pelouses, vacarme nocturne et vandalisme dérangeant surtout durant la saison estivale.

Nous sommes tous appelés à réfléchir et à agir pour améliorer la vie commune en public sans enfreindre la liberté de chacun.

En été la commune offre du travail aux adolescents au port : ils aident M. Sieber dans sa tâche quotidienne, nettoyage inclus.

Remerciements

La Commission de Gestion remercie vivement M. Sieber de sa disponibilité. Un grand merci s'adresse aussi à MM. Grognuz et Béguelin pour leurs explications sur le fonctionnement du port et les réponses données aux nombreuses questions posées par la Commission.

Voeux de la commission

La commission souhaite que le garde-port puisse continuer à être aidé par des jeunes engagés par la commune pendant les vacances, notamment pendant l'été. En effet, à l'issue des week-ends la quantité de déchets à évacuer est beaucoup trop grande pour que ce travail puisse être effectué par une seule personne.





La Commission de Gestion, représentée par 7 de ses membres, s'est réunie le 28 novembre pour une visite du complexe sportif de Bel-Air. Elle a été reçue par Mme. Taraneh Aminian, Municipale, et par M. Patrice Droz, chef du service « Domaines et Bâtiments ». M. Michel Baiutti, président du club de football « CS-La Tour », M. Jean-Pierre Christen, ancien président du CS-La Tour, et M. Luigi Santoro, président du club de pétanque « La Mêlée » ont rejoint notre commission. Les représentants de la commune et des clubs nous ont apporté beaucoup d'informations et des documents très utiles.

M. Philippe Sauvain, vice-président de la commission, nous souhaite la bienvenue dans la buvette du CS-La Tour.

Histoire

Le plus ancien terrain de football de notre commune est le stade de « Gérénaz » situé sur la colline en face du complexe sportif de Bel-Air.

En 1968 la Commune de La Tour-de-Peilz a décidé de construire un deuxième stade de football réglementaire sur les terrains de Bel-Air.

À la fin des années 1980, l'équipement sportif de Bel-Air et de Gérénaz est jugé insuffisant et la commune discute d'une amélioration de la situation.

Au printemps 1993 et en août 1994 les enquêtes publiques pour la construction d'un complexe sportif ont été ouvertes. Le permis de construire a été délivré en septembre 1994. La Commune a opté pour une excavation totale du futur bâtiment des nouveaux vestiaires. L'ancien bureau d'architecture « ARCO » de La Tour-de-Peilz a réalisé les travaux.

Le nouveau site a été inauguré le 7 juin 1996 et le permis d'utilisation délivré pour le 3 juillet 1996.

Coûts de construction

a. Bâtiment des nouveaux vestiaires

Crédit d'étude – préavis 17/1991	85'000.00
Crédit enquête et prép. d'exécution – préavis 18/1992	200'000.00
Crédit de construction – préavis 12/1994	3'430'250.00
Vente de soumissions	9'600.00
Total des crédits	3'724'850.00
Montant des travaux exécutés	3'752'411.80

Une subvention de la Commission « Sport Toto » de Fr. 188'000.- et une subvention scolaire cantonale de Fr. 45'580.- ramènent les **dépenses communales à Fr. 3'518'831.80.**

b. Réalisation des aménagements extérieurs sportifs

Crédit de construction – préavis 12/1995	1'600'000.00
Montant des travaux exécutés	1'629'256.50

Grâce aux subventions cantonales du « Sport Toto » (Fr. 31'000.-), pour les terrains scolaires (Fr. 81'003.-) et du canton pour les places du sport publiques (Fr. 20'702.-) la Commune dépense **Fr. 1'496'551.50 pour les aménagements extérieurs.**

Le coût total du complexe sportif se chiffre pour la Commune à Fr. 5'015'383.30.

Utilisateurs

Le complexe sportif de Bel-Air est utilisé principalement par trois organisations : les écoles de La Tour-de-Peilz, le CS-La Tour et le club de pétanque « La Mêlée ».

La Commune met à disposition le terrain de sport et le bâtiment. Le CS-La Tour et La Mêlée disposent d'une convention. Chacun entretient à ses frais les locaux qui lui sont destinés. Les frais de chauffage sont pris en charge par la commune.

- Les écoles ont la priorité sur l'utilisation des lieux. Par beau temps les classes y pratiquent, en période scolaire, différents sports.

Un bel aménagement de vestiaires et de douches, une salle des maîtres et de deux vestiaires maîtres/arbitres sont à la disposition des écoles. Un grand local sert d'entrepôt pour le matériel sportif.

Pendant les heures scolaires le complexe sportif est interdit aux autres utilisateurs.

- Le CS-La Tour organise les entraînements et les matches de son club à Bel-Air (durant la semaine après les classes jusqu'à 22 heures et également les week-ends). Au rez-de-chaussée un groupe des vestiaires ainsi que la buvette sont destinés uniquement à l'utilisation du CS-La Tour.

Le club de football compte 320 membres actifs dont 220 juniors. Ils forment 16 équipes. Les entraînements, les matches et les manifestations annuelles ex : tournois des juniors en juin ou occasionnelles se déroulent sous la responsabilité du club.

- Le club de pétanque est arrivé deux ans après l'inauguration du bâtiment en 1998. Ce club s'est installé dans le grand local au sous-sol qu'il a entièrement équipé à ses frais. Les installations sanitaires sans fenêtres sont aérées par une ventilation.

Un boulo-drome composé de huit pistes fait la fierté du club. Joueurs et visiteurs bénéficient d'une belle buvette. M. Santoro se montre très satisfait de la qualité des installations à disposition du club, qui compte 113 membres officiels et environ 35 sympathisants. 90 % des membres viennent de notre Commune.

On accueille des joueurs de tous niveaux. Fièrement, M. Santoro nous explique que La Mêlée participe à des compétitions cantonales et même nationales. Pour preuve, les photos des jeunes champions suisses sont exposées.

- Hors des horaires scolaires, le terrain « Multisports », équipé de paniers de basket au nord/ouest du complexe et, également, les anneaux de course de 350 m qui entourent le terrain de football sont ouverts au public. Une fois par année, en juillet, le stade de Bel-Air accueille le Club de Tir à l'arc de Vevey/La Tour pour une journée portes ouvertes. Ce club aussi bénéficie de la gratuité des lieux pendant cette journée



Entretien et travaux

M. Lucinio Vieira, concierge communal, est responsable de l'entretien du site. Il travaille au taux de 75 % pour le complexe sportif de Bel-Air. L'observation des factures d'entretien du bâtiment des trois dernières années montre que l'année 2009 fut particulièrement chère nécessitant un grand nombre de réfections, de réparations et de remplacement du matériel :

entretien du bâtiment :	2009	28'056.-
	2010	21'130.-
	2011	7'907.-
	2012	7'557.-

Plusieurs grands travaux entrepris ces dernières années s'ajoutent aux frais annuels.

En 2009, le tartan des pistes de course a été renouvelé pour un montant de Fr. 34'870.-.

En 2010, la toiture de la buvette a subi des travaux de réfection pour le montant de Fr. 18'960.-.

En 2010 également a eu lieu la réfection des treillis de limite de la propriété pour Fr. 18'520.-.

L'entretien du terrain de football et aussi de la verdure entourant le terrain incombe au secteur « parcs et jardins ». Selon les travaux effectués – la tonte, les semilles, la coupe, etc. – la facture varie d'une année à l'autre.

Pour 2011 (comptes) 18'003.00

Pour 2012 (comptes) 15'985.95

Stade de Gérénaz

Il y a environ quatre ans que le stade de Gérénaz a été équipé d'un revêtement synthétique. Les représentants du CS-La Tour, MM. Baiutti et Christen font l'éloge de cet investissement de la Commune qui permet de jouer par tous les temps.

Actuellement les deux terrains de football sont interdits aux « accros » du ballon qui veulent jouer individuellement. Mais le stade de Gérénaz est régulièrement utilisé par des personnes qui franchissent les treillis et endommagent ainsi le matériel. La Commune, constatant un besoin public, en étudie une éventuelle ouverture au public de ce terrain.

Vu la presque constante présence régulière des responsables dans nos stades (concierge, enseignants de sport, entraîneurs et membres des clubs) le vandalisme n'est heureusement pas un problème. En août 2009 deux coupes ont été changées à cause d'un acte de vandalisme (Fr. 3'700.-). Depuis, les dommages observés sont plutôt négligeables : treillis cassés, mégots de cigarette, bouteilles cassées.

Visite des lieux

Avant de prendre congé nous visitons les lieux. La propreté règne et les vestiaires, les douches, les toilettes, la salle des premiers secours et d'autres locaux sont visiblement dans un état impeccable après 16 ans d'utilisation.

Remerciements

La Commission remercie Mme Aminian pour la très bonne documentation et MM. Droz, Baiutti, Santoro et Christen pour leurs réponses et leurs explications détaillées et leur sympathique accueil. La commission tient encore à saluer le bon état des locaux malgré la gratuité des installations.



Voeux de la commission

À propos de l'éventuelle ouverture du stade de Gérénaz au public, la commission souhaite être informée de l'évolution du dossier.

À quand le tournoi de pétanque du conseil communal ?



Le 16 janvier 2013, la Commission de Gestion, représentée par 6 de ses membres, a visité la garderie « Yakari » à La Tour-de-Peilz. Nous avons été reçus par Mme Taraneh Aminian, Municipale, M. Patrice Droz, chef du service « Domaines et Bâtiments, Mme. Lene Dupertuis, responsable pédagogique, et M. Séraphine Reuse, directeur.

Historique

En 1971 la Commune de La Tour-de-Peilz acquiert la propriété de M. Emile Dunant à l'avenue de Bel-Air 106 pour y construire un nouveau collège dans ce quartier croissant en amont du chemin de fer. Sur cette parcelle se trouve une charmante maison construite en 1928 qui accueille une garderie au rez-de-chaussée depuis 1974. Le premier étage et les combles ont été affectés à un logement.

En 2007 la Municipalité confie la gestion des lieux d'accueil de l'enfance à La Tour-de-Peilz à la « Fondation des structures de l'enfance de La Tour-de-Peilz ». Créée en 2007, cette fondation privée a son siège à La Tour-de-Peilz.

Dès 2009 la fondation ne parvient plus à répondre à la demande des parents pour accueillir des écoliers en UAPE (Unité d'accueil pour écoliers). La fondation demande à la Commune de transformer l'entier du bâtiment afin de pouvoir accueillir des écoliers à l'étage.

En 2010 la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 640'000.- pour les réfections et les transformations de la maison (Préavis Municipal No 5/2010).

Travaux

Les travaux ont été effectués entre août 2010 et janvier 2011.

Les réfections de l'immeuble comportent :

- le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée avec du verre triple ;
- le remplacement des deux portes d'entrée ;
- la réfection des façades, des volets et du balcon ;
- l'assainissement de la toiture ;
- le remplacement de la ferblanterie et des couvertures par du cuivre.

Par contre, la façade n'a pas reçu une isolation supplémentaire.

Le but des rénovations et des transformations de l'intérieur était de gagner le maximum d'espace sans devoir trop transformer pour les structures existantes.

Pour la maison entière les installations électriques, la peinture, le chauffage et les réseaux pour téléphone et informatique ont été refaits et adaptés aux nouvelles activités.

Au rez-de-chaussée, l'espace de la garderie n'a pas subi de grandes transformations. La suppression de la cuisine a permis d'agrandir les locaux sanitaires, d'installer un espace à langer et de gagner en plus un coin jeu bricolage. Toute cette partie de la garderie a reçu un nouveau sol en carrelage.

Une porte donne maintenant accès au jardin derrière la maison.

L'escalier en pierre, montant au premier étage, a pu être conservé. L'appartement avec son magnifique parquet en chêne a été rénové. Il accueille maintenant trois bureaux pour le secrétariat et la direction du réseau « REVE » de La Tour-de-Peilz. La vieille cuisine a été remplacée par une cuisine semi-professionnelle en inox. Elle est utilisée par l'ensemble de l'immeuble. Ici sont réchauffés les repas livrés.



L'ancien escalier montant aux combles ne répondait plus aux normes de sécurité. Selon les exigences de l'ECA un nouvel escalier en maçonnerie a été réalisé ; il est plus large et moins pentu. Avec un revêtement des marches en bois de chêne et une balustrade et une main courante en inox cet escalier apporte un aspect de modernité à l'appartement.

Les combles ont été complètement transformés. La démolition des anciens murs et la reconstruction de nouveaux ont permis d'agrandir l'espace. Trois nouvelles fenêtres « velux » assurent une bonne luminosité. On trouve des nouveaux locaux sanitaires et un vestiaire. Ainsi ces lieux offrent aujourd'hui 17 places « UAPE » pour les repas de midi. Les enfants ont également à disposition un espace de détente.

Coûts des travaux

En 2010 le CC a accordé un crédit (préavis 5/2010) de	640'000.00
Le montant total des travaux exécutés est	618'905.55
Montant non dépensé	21'094.45

Trois subventions diminuent le solde à amortir :

- subvention du programme bâtiments :	-7'225.00
- subvention de l'ECA	800.00
- subvention de la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) – Aide à la pierre	62'255.00

Solde à amortir 548'625.00

Loyer

Le loyer du bâtiment de Fr. 31'350.- par année comprend une part d'amortissement des travaux réalisés par la Commune.



Fin de la visite

Les utilisateurs de la maison, Mme Dupertuis et M. Reuse ne nous cachent pas leur grande satisfaction concernant les rénovations et les transformations réalisées par la Commune. M. Droz se montre également très content du résultat des travaux.

La Commission de Gestion prend congé, non sans avoir admiré le joli petit indien « Yakari » en fer forgé, don du dessinateur Derib, qui orne la maison et donne son nom à la garderie.

Remerciements

La Commission de Gestion remercie vivement Mme Aminian pour la bonne et complète documentation, M. Droz pour les nombreuses explications bien détaillées et Mme Dupertuis et M. Reuse de leur disponibilité et leur patience.

Voeux de la commission

Pas de souhaits particuliers.

Remarques finales

La commission attend toujours les comptes définitifs des travaux de la route de St-Maurice ainsi que ceux de la réfection de l'église de Notre Dame.

La commission constate que la politique budgétaire prudente fait que la commune se trouve encore dans une situation financière appréciable.

La commission tient encore à féliciter MM. Frédéric Grognuz et Denis Hügli pour l'excellente gestion financière de la commune.

Conclusion

En conclusion, la commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2012
- ouï le rapport de la commission de gestion de l'année 2012
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de bien vouloir :

- 1 approuver le rapport de la commission de gestion ;
- 2 adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2012, tels que présentés ;
- 3 adopter les comptes communaux pour l'exercice 2012, tels que présentés ;
- 4 approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2012 ;
- 5 donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012.

LA COMMISSION DE GESTION

Le président : M . François G rognuz

Pour les rapporteurs des visites : Mme Margareta Brüssow

Pour les rapporteurs des comptes : M. Claude-Aimé Chevalley



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

le 26 juin 2013

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2012.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 153 et 154 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2012.

Rapport de Gestion 2012

Fondation du Musée suisse du jeu

Vœux

1. La Commission de gestion émet le vœu qu'en 2014, lorsqu'elle étudiera la gestion 2013, ses membres puissent disposer de l'ensemble des coûts du château, y compris les frais ventilés dans les comptes de Domaines et Bâtiments ainsi qu'Urbanisme.
2. Pour la forme et pour la troisième année consécutive, la Commission de gestion émet à nouveau le vœu que les réflexions sur les réfections du périmètre du château et de son musée soient menées à terme rapidement.

Réponses

1. Le rapport d'activités du Musée comprend déjà des données chiffrées en relation avec les activités des Services de l'urbanisme, des domaines et des finances. Les coûts réels seront identifiés et intégrés au prochain rapport d'activités.
2. Au 1er trimestre 2013, un bureau d'architecte a été contacté pour l'établissement d'une offre



permettant de fixer le cadre et le coût d'une mise en concours d'un projet de rénovation du site. Le service reste en attente de l'offre.

RAPPORT DES VISITES

Visite 1 – Secteur Parcs et jardins

Voeu

Un membre de la commission souhaiterait que le pressoir de la place du Four soit déplacé à l'entrée du Jardin Roussy à l'issue des travaux.

Réponse

La Municipalité n'entend pas déplacer le pressoir de la place du Four à l'entrée du parc Roussy, car il vient d'être posé sur de nouvelles fondations. En effet, il s'enfonçait dans le terrain sous l'effet de son poids considérable. Par ailleurs, le pressoir sert à rouler les dès des joueurs qui utilisent le jeu "Hâte-toi lentement" récemment installé.

Visite 2 – Le Port

Voeu

La commission souhaite que le garde-port puisse continuer à être aidé par des jeunes engagés par la commune pendant les vacances, notamment pendant l'été. En effet, à l'issue des week-ends la quantité de déchets à évacuer est beaucoup trop grande pour que ce travail puisse être effectué par une seule personne.

Réponse

Suite à l'expérience faite en 2012, l'engagement de jeunes, en juillet et août, pour soulager le garde port sera reconduit ces prochaines années.

Visite 3 – Complexe sportif de Bel-Air

Voeux

1. À propos de l'éventuelle ouverture du stade de Gérénez au public, la commission souhaite être informée de l'évolution du dossier.
2. À quand le tournoi de pétanque du conseil communal ?

Réponse

1. La réflexion est en cours. Le moment venu, la Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil des modalités d'ouverture du stade de Gérénez au public.

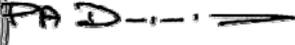


2. La boule est dans le camp du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 3 juin 2013

